



PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 octobre 2024

Présents : Mrs BARAT Vincent, DESCHATRETTE Frédéric, VILLAIN Guillaume, ANCEAUX Christophe, BENOIST Thierry, RENARD Emmanuel et Mmes DESLIENS Sylvie, BORTOLOTTI Edwige, BENOIT Isabelle, PATENÈRE Mireille et PILLIET Corinne

Absent excusé :

M. ROTSAERT Olivier a donné pouvoir à M. BARAT Vincent
Mme BATIS Anne-Sophie a donné pouvoir à Mme DESLIENS Sylvie,

Absentes non excusées : Melle PINGUET Camille et Mme PINIAU Cindy

A été nommée secrétaire à l'unanimité des membres présents et représentés :
Madame DESLIENS Sylvie

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour

- ✚ Délibération d'acceptation et de demande de versement du fonds de concours CCN.
- ✚ Délibération de nomination du coordonnateur du recensement de la population.
- ✚ Délibération d'acceptation d'encaissement.
- ✚ Présentation de devis.
- ✚ Organisation du 11 novembre 2024.
- ✚ Organisation des festivités de Noël.
- ✚ Questions diverses.

1.Délibération d'acceptation et de demande de versement du fonds de concours CCN

Monsieur le Maire rappelle que pour faire suite à la demande de fonds de concours par la commune pour deux projets différents, la Communauté de Communes du Nogentais, dans sa séance du 09 juillet 2024, a accordé pour Saint Aubin deux fonds.

- Le premier d'un montant de 12 508,73€ pour des travaux de remise en état de bâtiments communaux.
- Le deuxième d'un montant de 5 977,96€ pour des travaux de voirie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

ACCEPTE les fonds accordés comme indiqués ci-dessus

DEMANDE le versement de ceux-ci par la CCN après transmission des documents administratifs et comptables s'y rapportant.

2.Délibération de nomination du coordonnateur du recensement de la population

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que du 16 janvier 2025 au 15 février 2025 aura lieu à St Aubin le recensement de la population.

Afin de superviser l'enquête il est nécessaire de nommer un coordonnateur et son suppléant.

Madame BORTOLOTTI Edwige, conseillère municipale serait volontaire pour exercer cette mission.

Afin de l'assister, il faut également nommer un coordonnateur suppléant parmi le personnel communal madame TRIBOULET Linda est également volontaire.

Il est précisé qu'aucune des deux ne souhaitent être rémunérées ou indemnisées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité de ses membres présents et représentés ces nominations.

3.Délibération d'acceptation d'encaissement

Monsieur le Maire, indique au Conseil Municipal que le véhicule DACIA Logan immatriculé BV-777-AM, acquis par la collectivité en septembre 2011, dont le kilométrage s'élevait à ce jour à 49 688 kms, a pu être vendu du fait de l'acquisition, cette année, d'un camion Renault Master Benne pour le remplacer.

Il est précisé que le véhicule a été totalement amorti sur le Budget Assainissement. Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il avait été décidé de proposer un prix de cession de 3 250€ Monsieur Eric LEGER ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

Il précise qu'une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser la cession, en régularisation du titre 15 du bordereau 15 sur le budget assainissement établi le 30 juin 2024. En effet la cession de ce véhicule a déjà été évoquée lors d'une séance du conseil sans que soit prise une délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré confirme :

- ✓ AUTORISER Monsieur le Maire à vendre en l'état le véhicule DACIA Logan pour un prix de cession de 3 250 euros à M. Eric LEGER.
- ✓ Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

4.Présentation devis

Monsieur Anceaux Christophe donne lecture du devis « passage au Led » de la salle des fêtes. Celui-ci n'inclut pas les luminaires au sol de l'extérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de la société EGBI pour un montant TTC de 4 712,28€.

5. Organisation du 11 novembre 2024.

Comme chaque année les administrés seront invités à participer à la cérémonie du 11 novembre. L'heure de rendez-vous est fixée à 9h45 devant la Mairie.

Le cortège se rendra place des anciens combattants et au monument aux morts où des gerbes seront déposées.

Un pot de l'amitié sera ensuite offert salle de la mairie.

Madame DESLIENS Sylvie se propose de gérer les fleurs et le porte-drapeau.

6 Organisation des festivités de Noël

Madame Desliens Sylvie explique que le marché de Noël, organisé par le comité des fêtes, aura lieu le 1^{er} décembre. Il se déroulera dans la cour et le préau de l'école ainsi que sous le porche de l'église. Afin de garantir la sécurité des visiteurs, un arrêté d'interdiction de circulation aux abords de cette manifestation sera pris par Monsieur le Maire.

Pour ce qui est de la sortie de Noël des enfants de St Aubin, elle précise que les petits iront au Théâtre de Nogent voir un spectacle de Noël et les adolescents se rendront au bowling de Provins.

Madame DESLIENS Sylvie propose également qu'un concours des maisons les mieux décorées soit mis en place cette année. Les trois plus belles décorations de Noël se verront attribuer une petite récompense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette idée.

Séance levée à 21h45

Le Maire



Le secrétaire